



PAR COURRIEL

Québec, le 6 août 2025



N/Réf. DA09-20250708

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après « la Loi », nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 8 juin 2025, laquelle se lit comme suit :

« Dans le cadre du Programme de soutien à la francophonie canadienne, nous avons soumis un projet (PAFC-2024-001561, volet III de type partenariat) qui n'a pas été retenu suivant son évaluation. Malheureusement, les commentaires que nous avons obtenus via la plateforme demeurent généraux, ce qui nous permet difficilement de comprendre le refus associé au projet et d'envisager un nouveau dépôt. À cet effet, nous aimerions avoir accès à l'ensemble de la documentation associée à l'évaluation (grille d'évaluation remplie, annotations du projet (si tel est le cas), commentaires qualitatifs formulés sur les aspects déficitaires du projet ou tout autre document issu du processus d'évaluation). »

Nous vous transmettons une copie du document détenu par le ministère de la Langue française concernant votre demande dont la communication est conforme aux dispositions de la Loi.

Toutefois, conformément à l'article 14 de la Loi, certains documents ne vous sont pas communiqués étant donné qu'ils contiennent, en substance, des renseignements qui sont visés par certaines restrictions prévues par la Loi.

... 2

En ce sens, nous appuyons notre décision sur l'article 9 de la Loi qui précise que le droit d'accès ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

[Citoyens | Commission d'accès à l'information du Québec](#)

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,



Marylaine Chaussé

Résumé de la demande de subvention			
Numéro de la demande PAFC-2024-001561			
Date de transmission (dossier complet) 01/04/2025			
Titre du projet			
Évaluation de l'impact d'un programme d'épellation en français en Ontario et au Québec			
Volet		Appel à projets et / ou coopérations (si applicable)	
Volet III - Partenariat			
Secteur(s) d'intervention			
Promotion de la langue française			
Résumé			
Le présent projet vise à évaluer l'impact du programme d'épellation de l'organisme sans but lucratif Épelle-moi Canada promouvant l'apprentissage de la langue française. Deux objectifs spécifiques sont poursuivis, soit 1) de décrire l'appréciation des personnes participantes de 9 à 14 ans au programme d'épellation offert par l'organisme en contexte minoritaire francophone en Ontario et en contexte majoritaire francophone au Québec; et 2) d'identifier les facteurs (ex. : âge, sexe, type de milieu) qui peuvent influencer l'appréciation de ces mes mêmes personnes.			
Lieu(x) de réalisation du projet			
Ontario; Québec			
Date de début	Date de fin	Montant total demandé	Durée de la subvention demandée
2025/03/12	2026/02/12	20 000 \$	1 an
Organisme demandeur	Université du Québec à Trois-Rivières	Provenance	Québec
Organismes codemandeurs	Épelle-Moi Canada	Provenance	Ontario

Analyse de la demande
ADMISSIBILITÉ

Admissibilité technique	
Choix du volet	
Le projet n'aurait pas pu être déposé dans un autre volet, mais il ne répond pas véritablement à la définition de partenariat.	
Adéquation avec les objectifs du PAFC	
Malgré l'affirmation voulant que le projet contribue à favoriser une meilleure connaissance mutuelle et une plus grande ouverture réciproque des communautés et du Québec, la demande n'en fait pas la démonstration de façon satisfaisante. Certes, une partie du projet se déroulera en contexte minoritaire et une autre, au Québec, mais cet état de fait ne suffit pas, en soi, à démontrer l'adéquation des activités projetées avec les objectifs du PAFC. Les trois autres objectifs du PAFC ne sont pas évoqués dans la demande. On pourrait toutefois concéder que, de façon marginale, le projet contribue à la valorisation du français et des cultures francophones.	
Adéquation avec les objectifs du volet	
Lors d'une rencontre exploratoire (le 16 avril 2025, voir dans le suivi du dossier) avec la dirigeante d'Épelle-moi et des chercheurs de l'UQTR et de l'Université d'Ottawa, il avait été précisé aux personnes présentes qu'un projet de partenariat doit impliquer deux organismes de même "niveau". Dans le cas d'un projet de recherche, le demandeur et le codemandeur devraient être deux institutions de recherche. Dans ce contexte, Épelle-moi Canada pourrait uniquement être partenaire du projet. Or, au final, le projet a été déposé par l'UQTR avec Épelle-moi Canada comme codemandeur. De plus, bien que la demande mentionne l'embauche d'une assistante de recherche à l'Université de Windsor qui collaborerait avec une assistante de recherche à l'UQTR, la demande contient très peu de détails sur la nature exacte de la collaboration entre les deux universités. À la lecture de la demande, l'analyste conclut que le projet s'apparente davantage à un contrat de services (de recherche) entre Épelle-moi Canada et l'Université du Québec à Trois-Rivières qu'à un réel projet de partenariat, ce que confirme la section "détailler la contribution du codemandeur et des partenaires" : La contribution du codemandeur se résume en termes de biens et d'argent: - Prise en charge d'une salle de rencontre à distance (Zoom ou Teams) pour la tenue des rencontres de l'équipe de recherche; - Partage des listes des personnes candidates par région (personnes participantes envisagées); - Documentation en lien avec le programme d'activités du Concours d'épellation (les manuels de procédures, les ressources vidéo promotionnelles des précédents concours, les statistiques régionales et nationales relatives à la participation). - Appui d'ÉMC avec le recrutement des jeunes participants au projet et autres suivis Admin (3745\$). À noter que le formulaire budgétaire ne mentionne aucune contribution en services ou en argent du demandeur (UQTR) au projet, ce qui tend à confirmer l'analyse qui précède, à savoir qu'il s'agit d'un achat de services, non admissible au PAFC.	
Dimension québécoise	
Le demandeur est l'Université du Québec à Trois-Rivières.	
Note sous-total Une note inférieure à 15 entraîne le refus de la demande	10 / 30
QUALITÉ de la DEMANDE	
Clarté de la demande, qualité du budget, documentation	

Note sous-total			0 / 25
PERTINENCE du PROJET et du PARTENARIAT			
Caractère novateur et/ou potentiel de développement, impacts, rayonnement			
Note sous-total			0 / 30
CAPACITÉ des ORGANISMES			
Compétence organisationnelle, rayonnement et crédibilité			
Note sous-total			0 / 15
NOTE TOTALE			10 / 100
ANALYSE BUDGÉTAIRE			
Budget total du projet	23 745 \$		
Montant total demandé	20 000 \$		
Durée de financement demandée	1 an	Durée de financement recommandée	
Année 1	Commentaires		

Exercice financier	2025-2026	Volet III : le budget totalise la somme de 23 745 \$. Presque les trois quart des dépenses concernent les salaires. DÉPENSES Frais de déplacement au Canada 840 \$ 4% Frais de séjour 800 \$ 3% Frais de transport local 1 368 \$ 6% Inscription à des colloques et à des congrès 0 \$ Frais de promotion ou de communication 1 500 \$ 6% Coûts de location d'équipement et de salles 1 000 \$ 4% Salaires et honoraires 17 237 \$ 73% Autres dépenses admissibles 1 000 \$ 4% Dépenses non admissibles 0 \$
Dépenses admissibles	23 745 \$	
Montant maximum possible de subventions publiques	18 996 \$	
Autres subventions publiques confirmées (F+Qc)	0 \$	
Subvention MLF maximum possible	18 996 \$	
Subvention maximum possible selon le volet	20 000 \$	
Montant demandé	20 000 \$	
Subvention MLF possible	18 996 \$	
Note obtenue (%)		
Pourcentage de la subvention accordée en fonction de la note		
Subvention finale maximale		
Frais indirects de recherche (si applicables)	0 \$	
Ajustement coop ou autre (à justifier)	0 \$	
Subvention finale accordée arrondie à la dizaine la plus proche	0 \$	
Année 2		Commentaires
Exercice financier		
Dépenses admissibles		

Montant maximum possible de subventions publiques		
Autres subventions publiques confirmées (F+Qc)		
Subvention MLF maximum possible		
Subvention maximum possible selon le volet		
Montant demandé		
Subvention MLF possible		
Note obtenue (%)		
Pourcentage de la subvention accordée en fonction de la note		
Subvention finale maximale		
Frais indirects de recherche (si applicables)		
Ajustement coop ou autre (à justifier)		
Subvention finale accordée arrondie à la dizaine la plus proche		
Année 3		Commentaires
Exercice financier		
Dépenses admissibles		
Montant maximum possible de subventions publiques		

Autres subventions publiques confirmées (F+Qc)		
Subvention MLF maximum possible		
Subvention maximum possible selon le volet		
Montant demandé		
Montant maximum possible de subventions publiques		
Subvention MLF possible		
Note obtenue (%)		
Pourcentage de la subvention accordée en fonction de la note		
Subvention finale maximale		
Frais indirects de recherche (si applicables)		
Ajustement coop ou autre (à justifier)		
Subvention finale accordée arrondie à la dizaine la plus proche		

RECOMMANDATION						
Décision : la demande est			refusée			
La demande n'est pas admissible au PAFC pour les raisons suivantes : * Le projet ne répond que de façon marginale aux objectifs du programme; * Le projet ne comporte pas de réel partenariat entre deux organismes de même niveau; * Le projet s'apparente très fortement à un achat de services (en l'occurrence, des services de recherche fournis par une université québécoise). L'analyste tient également à préciser que le projet proposé peut être vu comme un moyen, pour Épelle-moi Canada, de justifier ses propres activités. L'analyste un profond malaise à accorder un financement à un projet de recherche dont les conclusions pourraient servir à justifier de nouvelles demandes de subvention auprès de différents bailleurs de fonds, incluant le ministère de la Langue française. Le Bureau du Québec à Toronto a été consulté et recommande également de refuser le projet (voir avis).						
Raison du refus (si applicable), pour communication aux organismes						
Votre demande ne peut malheureusement pas être considérée admissible au Programme d'appui à la francophonie canadienne (PAFC), pour les raisons suivantes : - Elle ne répond que de façon marginale aux objectifs du PAFC; - Le projet ne comporte pas de réel partenariat entre le demandeur et le codemandeur; - Le projet s'apparente très fortement à un achat de services (en l'occurrence, des services de recherche fournis par une université québécoise).						
Subvention recommandée						
	Année 1		Année 2		Année 3	
Année financière	2025-2026					
Montant demandé	20 000 \$					
Montant accordé						
Montant accordé par autres PT (coopération intergouvernementale)						
Versements						
Équipe d'analyse						
Analyste DFRAP	Marie-Andrée Bédard					
Analyste coop						

Analyste bureau	Priscillia Andrieu
Analyste technique	Laurent Garnier